

## DRÔME ET ARDÈCHE

DRÔME

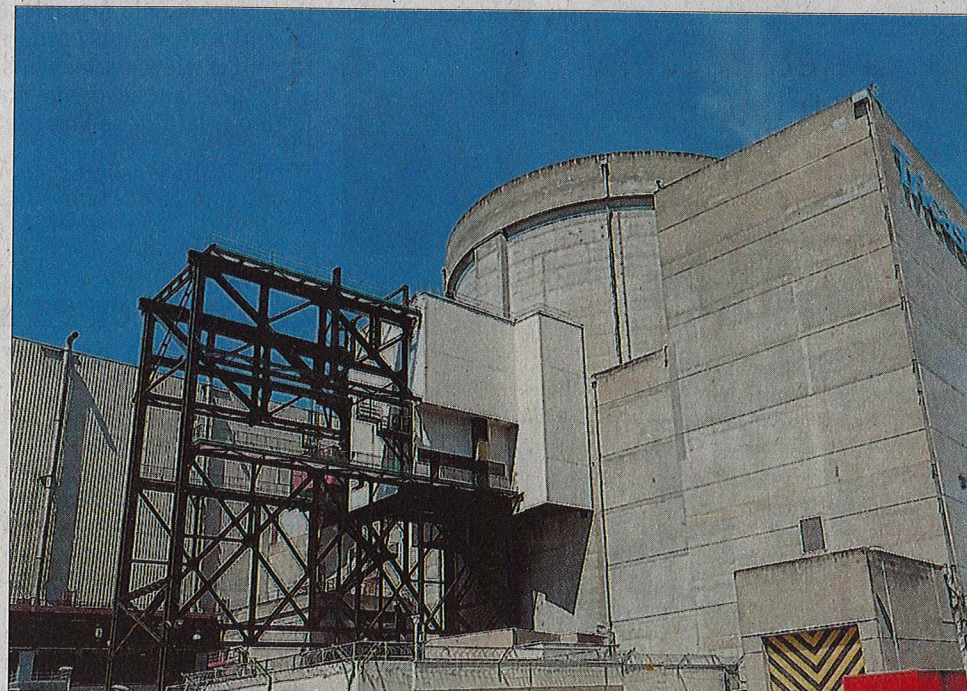
# La centrale nucléaire du Tricastin a été perquisitionnée

Une perquisition a eu lieu à la centrale nucléaire du Tricastin, selon une information du *Dauphiné libéré*, dans le cadre de l'enquête menée par le tribunal de Marseille. Un ancien cadre a porté plainte contre EDF pour la dissimulation d'incidents.

La centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) a été perquisitionnée fin septembre, selon plusieurs sources qui ont confirmé l'information au *Dauphiné libéré*. L'opération n'est pas passée inaperçue dans ce site peu habitué à voir débarquer policiers et magistrats.

Cette perquisition a eu lieu dans le cadre de l'enquête menée par le pôle santé publique du tribunal judiciaire de Marseille (*Le Dauphiné libéré* du 10 juin). Une information judiciaire contre X a été ouverte suite à la plainte d'Hugo\*. Ancien cadre à la centrale du Tricastin, il a attaqué EDF en justice le 5 octobre 2021. Il accuse notamment son employeur de dissimuler des incidents.

■ Un dispositif impressionnant



La centrale nucléaire du Tricastin à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Photo Le DL/Stéphane MARC

Fin septembre, des personnes en civil sont venues à la centrale avec plusieurs véhicules. Un dispositif qui a impressionné des salariés présents ce jour-là. Selon une source, qui souhaite préserver son anonymat, des « données informatiques » ont été saisies.

EDF a confirmé à *Mediapart* que les magistrats ont saisi l'OCLESP (l'Office central de lutte contre les

atteintes à l'environnement et à la santé publique), par « commission rogatoire afin de procéder à des opérations d'investigation » à la centrale du Tricastin.

Et d'indiquer que « c'est dans ce cadre que plusieurs documents et/ou informations identifiées dans les réquisitions ont été transmis aux enquêteurs ». Toujours selon *Mediapart*, les bureaux à

Lyon de l'Autorité de sûreté du nucléaire ont aussi été perquisitionnés.

Ces actes judiciaires montrent que les investigations avancent. Pas moins de 12 chefs ont été retenus, notamment « non-déclaration d'incident ou d'accident », « mise en danger d'autrui » et « faux et usage de faux », pour des faits qui auraient lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décem-

bre 2021. Interrogé en juin par *Le Dauphiné libéré*, Hugo s'était dit « extrêmement satisfait » de cette ouverture d'information judiciaire « après un sacré combat ».

Il avait intégré le groupe EDF en 2004 avant de gravir les échelons et d'intégrer la centrale du Tricastin en 2016. Une période cruciale sur ce site nucléaire qui préparait le cap des 40 ans du réacteur n° 1. Chef de service conduite, il dirigeait environ 300 personnes jusqu'en 2018. L'ancien cadre avait dénoncé, en interne, la gestion d'incidents et la déclaration de ceux-ci au gendarme du nucléaire. Il est, depuis, en arrêt maladie.

Hugo souligne qu'il ne pensait pas au départ porter plainte : « Je ne voulais pas faire de mal à EDF, ni à la filière nucléaire que je défends ». Mais, ses différentes alertes, notamment auprès du gouvernement, sont restées, selon lui, vaines. Il espère alors que l'enquête judiciaire portera ses fruits.

Robin CHARBONNIER

\*Hugo est un pseudonyme pour protéger son anonymat.

DRÔME

## Fin de grève à la centrale nucléaire

Réunis en assemblée générale mardi 25 octobre, l'intersyndicale CGT, FO, CFDT et CFE-CGC a acté l'arrêt définitif de la grève depuis l'accord de revalorisation salariale proposée par EDF le 21 octobre.

Après une suspension de la grève, actée le vendredi 21 octobre à 14 heures, les salariés de la centrale du Tricastin en ont officiellement acté la fin mardi 25 octobre.

Le mouvement avait débuté, localement, le samedi 1<sup>er</sup> octobre à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, CFE-CGC et CFDT, qui revendiquait une hausse des salaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation de ces dernières années.

Si les salariés ont décidé de mettre fin au mouvement, c'est en raison d'un accord de revalorisation salariale proposé par EDF, le vendredi 21 octobre. Celui-ci doit toutefois faire l'objet d'une signature au niveau national des quatre syndicats, ce jeudi 27 octobre. Les organisations syndicales ont lancé, au niveau local, une consultation de leurs adhérents pour décider de l'issue à donner à l'accord. « Notre demande d'augmentation de 200 € brut par mois a été entendue, indique Charlotte Perrin, déléguée CGT Tricastin.

Nos adhérents ont jusqu'à mercredi pour se prononcer sur la signature de l'accord mais nous sommes satisfaits. Cet accord d'entreprise vient compléter celui de branche, qui nous permet d'atteindre ces 200 €. »

■ « Il n'y a pas de suspense »

Même satisfaction du côté du syndicat FO. « On a obtenu les 4,6 % de compensation de perte de pouvoir d'achat et de façon réelle, souligne Nicolas Roche, délégué FO Tricastin. Nos adhérents sont favorables à la signature et je ne vois pas comment il pourrait en être autrement au niveau national car cet accord est qualitatif. Nous sommes satisfaits de l'issue du mouvement. »

En somme, une signature d'accord qui semble laisser peu de place au doute, selon Ludovic Bertin, délégué CFE-CGC énergie Tricastin.

« Il n'y a pas de suspense », résume-t-il, son organisation syndicale étant également satisfaite des propositions de l'employeur. Si l'activité sur les réacteurs 3 et 4, concernés par le mouvement de grève, a repris dès le vendredi 21 octobre, les actions liées au redémarrage pourront quand à elle reprendre dès jeudi, si l'accord est signé.

Marie GOMEZ

VALENCE

## Ce chercheur décroche 14 millions d'euros